

**ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 374/2022 en date du 27 octobre 2022
portant autorisation d'occupation du domaine public au profit de
Monsieur Mikaël Garcin dans le cadre d'un déménagement
le dimanche 6 novembre 2022 Rue Emile Donnadieu**

Le Maire de la commune de Barcelonnette,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

VU l'arrêté municipal en date du 14 juin 1980 modifié portant réglementation de la circulation et du stationnement sur le territoire de la commune de Barcelonnette ;

VU la demande d'autorisation de stationner un véhicule de type élévateur/nacelle le dimanche 6 novembre 2022 dans la rue Emile Donnadieu déposée par Monsieur Mikaël Garcin dans le cadre d'un déménagement

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures pour prévenir les désordres et nuisances portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique sur la commune

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Mikaël Garcin susnommé est autorisé à installer un véhicule de type élévateur/nacelle le dimanche 6 novembre 2022 de 13 heures à 15 heures rue Emile Donnadieu dans le cadre d'un déménagement sis 8 rue Emile Donnadieu.

Article 2

Monsieur Mikaël Garcin susnommé est chargé de mettre en place une déviation piétonne au droit de l'immeuble 8 Rue Emile Donnadieu dans le plus strict respect des règles de sécurité avec notamment la mise en place de barrières de type Héras.

Article 3

Monsieur Mikaël Garcin susnommé est chargé de prendre toutes mesures de signalisation et toutes mesures de sécurité dans le cadre de cette autorisation d'occupation du domaine public pour éviter les accidents, conformément aux règlements en vigueur.

Article 4

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent de la force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal administratif de Marseille 31 Rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE dans le délai de 2 mois à compter de son affichage aux endroits habituels soit par courrier, soit par l'application « télérecours citoyen » à l'adresse www.telerecours.fr.

Article 6

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Barcelonnette, les services de la gendarmerie nationale, les services communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés municipaux, consultable sur le site de la mairie : www.ville-barcelonnette.fr et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur Mikaël Garcin.

Copie pour information au Centre de Secours Principal de Barcelonnette.

Affiché le

Le Maire
Sophie VAGINAY RICOURT

